

# La Chirurgie de la Cataracte au Centre Chirurgical de Chantilly -(Hôpital Privé de Chantilly - Les Jockeys)

<http://www.hp-chantilly.fr/ophtalmologie>

*Vous allez être opéré(e) de cataracte par le Dr Jean-Philippe Colliot à l'Hôpital Privé de Chantilly*

- Cette intervention se prépare par une consultation au Centre Médical d'Ophtalmologie de Chantilly ( CMOC - 7 Avenue de Bourbon 60500 Chantilly – rendez vous avec le Dr Colliot 03 44 58 00 70 en précisant l'objet de la consultation : examen pré-opératoire de cataracte)
- Pendant la consultation, des mesures seront prises :
  - pour le calcul d'implant
  - biométrie oculaire
  - topographie cornéenne
  - parfois tomographie en cohérence optique – OCT
  - et d'autres examens complémentaires si nécessaire

Il faut prévoir une gêne à la lumière dans les heures qui suivent l'examen, liée à l'instillation de collyres dilatateurs de la pupille

- Pendant la consultation, si l'indication opératoire est posée, le Dr Colliot vous expliquera l'intérêt, les améliorations à attendre de la chirurgie, ses inconvénients et effets indésirables possibles (il vous sera remis une fiche de la Société Française d'Ophtalmologie les résumant que vous devrez signer et remettre à la Clinique des Jockeys lors de la consultation d'anesthésie afin qu'elle soit archivée dans votre dossier), les différents implants pouvant convenir à votre œil et les coûts restant à votre charge.
- Une fois l'indication opératoire posée et une **date fixée par l'accueil du Cabinet**, vous devrez ensuite sans délai vous présenter aux services administratifs de la Clinique qui enregistreront votre rendez-vous. Vous pouvez charger un proche de faire cette admission ou l'effectuer par téléphone en cas de difficultés de déplacement. Il est indispensable de prévoir d'apporter sa **carte de Sécurité Sociale** et d'assurance complémentaire éventuelle.
- Lors de ces formalités administratives, vous demanderez un **rendez vous de consultation pré-anesthésique au Centre Chirurgical de Chantilly (Clinique des Jockeys) 03 44 62 67 65** pendant laquelle tous les examens nécessaires à l'intervention seront effectués ou prescrits.

Il est possible de prendre le rendez vous sur Doctolib

<https://www.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/chantilly/hopital-chantilly-les-jockeys>

Il convient d'apporter tous les éventuels examens précédents, **et le questionnaire pré-anesthésique complété.**

Cette consultation est indispensable, même s'il est prévu une anesthésie locale. Pensez à vous munir d'un des 2 exemplaires de la **fiche d'information signée.**

- L'heure de rendez-vous dans le Service de chirurgie ambulatoire pour l'hospitalisation de jour **vous sera fournie la veille en fonction de l'heure prévue pour votre opération (qui se déroulera le Mercredi matin).**

**Il faudra vous présenter à jeûn après une douche à la Bétadine Scrub sur tout le corps et les cheveux** et après avoir instillé une goutte de Mydriaticum unidose dans l'œil à opérer.

- Vous devez être accompagné à l'aller comme au retour qui aura lieu environ 2 heures après l'acte chirurgical lui-même, dès l'autorisation de sortie donnée par l'anesthésiste. Les modalités de traitement et les précautions à prendre seront alors expliquées par l'équipe soignante, avec remise d'un document résumant les consignes et mentionnant les numéros de téléphone d'urgence.

- La chirurgie de la cataracte se pratique sur un patient couché sur le dos, la tête sur un support.

La préparation comprend :

- une dilatation de la pupille , le plus souvent par pose d'un insert (de la taille d'un petit grain de riz) entre la paupière et l'œil dans le service ambulatoire
- une désinfection, le plus souvent à la Bétadine dermique sur les paupières et ophtalmique sur les conjonctives, à plusieurs reprises

Un champ opératoire isole le patient du milieu extérieur à l'exception d'un petit orifice devant l'œil à opérer, et l'éclairage est assuré par la lumière du microscope opératoire, aucun instrument ne peut être vu par le patient du fait de l'intensité lumineuse.

En anesthésie topique (anesthésie de routine choisie par le Dr Colliot), l'œil est insensibilisé par un gel, il n'y a pas d'injection péri-oculaire. L'intervention n'est pas douloureuse , l'anesthésiste ou l'infirmier spécialisé en anesthésie est présent tout au long de l'intervention, surveillant tension artérielle, physiologie cardiaque et oxygénation (une sonde apporte un complément d'oxygène sous le champ opératoire)

La durée de l'intervention dépend du stade évolutif du cristallin, la méthode chirurgicale de phako-émulsification consistant à le réduire par les ultra-sons et à aspirer les fragments puis à insérer l'implant.

- Pour plus d'informations concernant votre séjour à la Clinique, vous pouvez contacter la surveillante du Service de Chirurgie au 03 44 62 66 31

Les honoraires du Dr Jean-Philippe Colliot pour cette intervention (cotée BFGA427) seront de 571,51 € dont 271,51 € pris en charge par votre caisse de Sécurité Sociale et 300 euros à votre charge

- Certaines Mutuelles ou Assurances complémentaires peuvent rembourser ces honoraires dépassant le tarif de la Sécurité Sociale: vous pouvez vous adresser à votre Mutuelle en précisant le code BFGA427 pour savoir si le contrat que vous avez souscrit le prévoit.

Il faut en outre prévoir les suppléments éventuels tels chambre particulière, télévision, téléphone, **lunettes de protection** :environ 19 Euros (**indispensables**)

Dans les rares cas d'hospitalisation avec une nuit prévue, il est bon de prévoir d'apporter un pyjama, des affaires de toilette. Par contre, ne pas emporter d'objets de valeur.

- *NB: les seuls frais de transport remboursables sont l'aller et le retour de l'hospitalisation, mais ni les consultations pré-opératoires, ni les consultations post-opératoires.*

- un test COVID par PCR est indispensable le Vendredi précédant l'intervention

## **Certains implants dits Premium peuvent donner lieu à surfacturation de la part du fabricant**

*Voici quelques explications concernant les implants pour documenter l'indication posée par le Docteur Jean-Philippe Colliot:*

*L'ablation du cristallin doit être compensée par l'insertion d'un implant (ou cristallin artificiel) qui restaurera la mise au point fine.*

*L'**implant standard** (dit « monofocal ») dont la pose fait partie de l'intervention vous assure une bonne vision de loin de chaque œil (si vous n'êtes pas astigmat) sans recours systématique aux lunettes (des lunettes pour un besoin précis, de faible puissance peuvent être prescrites).*

*Pour la vision de près ou pour l'astigmatisme, des lunettes sont indispensables et seront prescrites lors de la consultation des 15 jours.*

*D'autres implants sont dits **Premium** :*

*Si yeux sont astigmatés, c'est à dire que la correction n'est pas la même dans l'axe horizontal et dans l'axe vertical, les **implants « toriques »** corrigent l'astigmatisme*

*Il existe également des implants progressifs de 2 sortes:*

*Un **implant bifocal**, donnant une vision nette de loin et une vision de près (et un **trifocal** pour rajouter une vision intermédiaire nette de 50 cm à 1m) sans recours systématique aux lunettes, ce qui semble idyllique mais a comme inconvénient une baisse importante de contraste (il faut beaucoup de lumière pour lire) et une vision de loin moins bonne qu'avec les implants monofocaux. Ils existent en version torique. Ils sont contre indiqués en cas de pathologie pré-existante ou suspectée (glaucome, DMLA, sécheresse oculaire...).*

*Un **implant dit à profondeur de champ**, donnant une vision de loin et une vision intermédiaire nettes sans recours systématique aux lunettes, celles ci étant prescrites pour un travail de près sur de petits caractères. Il est beaucoup mieux toléré que l'implant bifocal.*

*Ces implants toriques et/ou progressifs ont un **surcoût** (entre 130 et 550 € suivant qu'il faille ou non corriger l'astigmatisme) non remboursé par la Sécurité Sociale mais qui peut être pris en charge par votre assurance ou mutuelle complémentaire selon le niveau de garanties souscrit : vous pouvez vous adresser à votre Mutuelle en précisant suivant le cas « implant multifocal » ou « implant torique » pour savoir si le contrat que vous avez souscrit le prévoit.*